

Société à Responsabilité Limitée au capital de _____ €
Siège social : _____, _____ à _____
(_____)
_____ RCS _____

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU _____**

L'an _____,
Et le _____, à _____ heures,

Les associés de la société _____ se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la cogérance.

Il a été établi une feuille de présence, signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance tant à titre personnel que comme mandataire.

La séance est présidée par Monsieur _____, en sa qualité de cogérant de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent _____ des parts sur _____ parts composant le capital social.

Le président constate en conséquence que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer à la majorité requise.

Monsieur le président déclare alors la séance ouverte.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- Un exemplaire des statuts.
- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.
- Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux associés ou mis à leur disposition avant l'assemblée.

Puis, il indique que le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été établis conformément aux dispositions légales, adressés aux associés plus de quinze jours avant la tenue de l'assemblée et que, pendant ce même délai lesdits documents ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Reprise et ratification des opérations et engagements effectués au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation,

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de l'apport de ___parts sociales détenues par Monsieur _____ à la société _____ et agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance de l'ensemble des opérations effectuées lors de la constitution de la société par les cogérants, ratifie les opérations et les engagements effectués au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, et généralement toutes les opérations effectuées pour la mise en marche de la société et pour le compte de celle-ci.

Cette approbation emporte de plein droit reprise par la société desdites opérations, qui sont réputées avoir été souscrites dès l'origine par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur le rapport de la cogérance et ayant pris connaissance du projet d'apport de ___parts sociales détenues en pleine propriété par Monsieur _____ à la société _____, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de _____ euros dont le siège social est à ___, _____ à _____, en cours de formation, décide d'approuver ledit projet d'apport de parts sociales et d'agréeer expressément, en tant que de besoin, la société _____ en qualité de nouvelle associée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et président de séance et un associé présent.

Le gérant et président de séance

Monsieur _____

Un associé